



**CCI PROVENCE  
ALPES CÔTE D'AZUR**

# **SCHEMA SECTORIEL APPUI AUX TERRITOIRES**

## **MANDATURE 2021-2026**

JUILLET 2022

## SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
1- ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	4
2- ACTIONS PRIORITAIRES .....	5
<b>Orientation stratégique 1 : Conforter, par une offre renouvelée, la place des CCI à l'interface territoire/entreprise .....</b>	<b>5</b>
FICHE ACTION N°1 - Contribuer activement aux projets de schémas de stratégie et planification territoriale qui impactent la compétitivité de nos entreprises.....	6
FICHE ACTION N°2 - Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques territoriales : conduite de projets et réalisation de plan d'actions .....	8
FICHE ACTION N°3 - Accélérer le déploiement de l'offre nationale de SOLUCCIO Territoires .....	9
FICHE ACTION N°4 - Mobiliser les données économiques et foncières permettant de valoriser l'attractivité des territoires (SIG, études, observatoires) .....	11
<b>Orientation stratégique 2 : Innovation au service de la transition environnementale et de la croissance durable .....</b>	<b>12</b>
FICHE ACTION N°5 - Sensibiliser et accompagner les territoires à la décarbonation et promouvoir le changement et les solutions émergentes. Initier une vision prospective de la décarbonation en faveur des entreprises et territoires .....	13
FICHE ACTION N°6 - Favoriser le développement de l'économie circulaire sur les territoires : Elaborer un programme de sensibilisation et d'actions à l'économie circulaire dans les entreprises.....	15
FICHE ACTION N°7 – Mettre en place une réflexion régionale par territoire sur le thème de l'attractivité territoriale à l'ère de la sobriété foncière (Loi climat et résilience) .....	17
<b>Orientation stratégique 3 : Soutien à l'économie des territoires.....</b>	<b>19</b>
FICHE ACTION N°8 - Se positionner comme investisseur, gestionnaire, opérateur d'aménagement de zones d'activités et d'équipements structurants pour les territoires. ....	20
FICHE ACTION N°9 - Sensibiliser et accompagner les collectivités à la transformation vers le commerce 4.0 (Click and Collect, e-commerce, dispositifs cœur de ville et petites villes de demain.....)	22
FICHE ACTION N°10- Détecter et faciliter l'émergence de projets industriels structurants par filière.....	24
FICHE ACTION N°11 - Soutenir le tourisme : miser sur l'offre de qualité de l'hébergement et de l'accueil et le tourisme durable (« gamiser » l'offre touristique) .....	26

## PREAMBULE

La stratégie régionale des CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans le cadre réglementaire des articles R711-35, R711-41, R711-44 et R712-21 du Code de commerce.

Dans ce cadre, les schémas sectoriels fixent les principaux objectifs poursuivis ainsi que leurs modalités de mise en œuvre pour la réalisation des missions prévues à l'article L. 710-1, dans les domaines suivants :

- **Appui aux entreprises** comprenant notamment les formalités, la création, la transmission et la reprise d'entreprises, le développement international, l'innovation et l'intelligence économique, le développement durable et l'environnement, le développement collectif des entreprises et l'information économique ;
- **Formation, enseignement et emploi** ;
- **Appui aux territoires** ;
- **Gestion d'équipements** ;
- **Représentation des entreprises.**

Ils sont élaborés dans le respect des normes d'intervention prévues au 2° de l'article L. 711-16 et en cohérence avec le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), mentionné à l'article L. 4251-13 du code général des collectivités territoriales, s'il a été adopté.

Les schémas sectoriels s'inscrivent dans le cadre de la stratégie régionale et sont en cohérence avec la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) qui définit les missions prioritaires du réseau financées par la TCCI, en conformité avec le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) en vigueur.

**Les schémas sectoriels du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur sont élaborés en cohérence et en complémentarité et peuvent s'enrichir les uns avec les autres, tant concernant la définition de leurs orientations stratégiques que la mise en œuvre leurs plans d'actions.**

Le présent schéma sectoriel est dédié à l'appui aux territoires.

### **Définition du schéma sectoriel Appui aux territoires :**

Le schéma est élaboré par la CCIR qui coordonne les contributions des CCIT, dans le respect des normes d'intervention de CCI France et en cohérence avec le SRDEII de la Région qui sera publié prochainement.

### **Le SRDEII Provence-Alpes-Côte d'Azur (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation)**

Après une phase de concertation soutenue impliquant les acteurs du développement économique de la Région Sud, le schéma fixe les grandes orientations stratégiques pour répondre à une ambition régionale forte « de faire de la Région Sud la plus belle région d'Europe et un modèle de développement économique durable et résilient ».

Cette stratégie repose sur deux principes d'actions clés :

- Se spécialiser, concentrer les moyens publics et privés
- Renforcer le tissu économique et accompagner ses mutations

Pour répondre à ces enjeux, le schéma est structuré autour de 5 grands axes stratégiques :

- Axe 1 : Vers une croissance régionale 100% climat positif
- Axe 2 : Vers une Région industrielle, souveraine et plus résiliente face aux crises
- Axe 3 : Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'une des régions les plus innovantes
- Axe 4 : Accélérer la croissance des entreprises : compétences, international, développement et transmission
- Axe 5 : Une Région plus simple, plus proche, plus lisible au service d'une croissance équilibrée de territoires

Le présent schéma sectoriel Appui aux territoires a vocation à contribuer aux objectifs des 5 axes stratégiques ci-dessus.

Enfin, la gouvernance du SRDEII repose sur la volonté de mieux structurer l'action collective par le biais de conventions avec les différents acteurs du développement économique dont le réseau consulaire régional.

La mutualisation de l'information économique, le partage des feuilles de route thématiques, la simplification du suivi des actions inscrites dans le schéma évalué au travers d'un bilan annuel renforce cette volonté d'action concertée au bénéfice des entreprises et des territoires de la Région Sud.

## 1- ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Au regard des différents éléments de contexte, le Schéma sectoriel Appui aux territoires fixe trois objectifs (selon la terminologie légale — article R711-41) ou axes stratégiques aux CCI du réseau, qui se déclineront en autant d'actions que nécessaire :

- **Orientation stratégique n°1 : Conforter, par une offre renouvelée, la place des CCI à l'interface territoire/entreprise**
- **Orientation stratégique n°2 : Innovation au service de la transition environnementale et de la croissance durable**
- **Orientation stratégique n°3 : Soutien à l'économie des territoires**

## 2- ACTIONS PRIORITAIRES

Les trois orientations stratégiques du schéma sectoriel appui aux territoires sont déclinées en plans d'actions prioritaires sur la période 2021-2026 :

### Orientation stratégique 1 : Conforter, par une offre renouvelée, la place des CCI à l'interface territoire/entreprise

- ▶ **Action 1** : Contribuer activement aux projets de schémas de stratégie et planification territoriale qui impacteront la compétitivité de nos entreprises.

- A échelle régionale : SRDEII, SRDT, SRADDET,
- A échelle infrarégionale : SCoT, PLU, PPRT, PPRI, PDU...

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques de développement territorial en lien avec les services de l'Etat et les collectivités locales sur les sujets d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement et de développement économique.

- ▶ **Action 2** : Accompagner et participer à la mise en œuvre des politiques publiques territoriales, par la conduite de projets et la réalisation d'actions en lien avec les acteurs locaux.

Conforter la position de porte-parole naturel des entreprises.

Mettre en avant la qualité de Service Public.

Conventionner avec les collectivités locales, Région, Métropole, EPCI, Communes, sur les priorités des CCI : le foncier économique, la valorisation et le développement de nouveaux espaces économiques, l'urbanisme commercial, la transport/mobilité, la logistique urbaine, les études prospectives mais également (en lien avec les équipes de l'appui aux entreprises) la dynamisation des centres-villes, le renforcement de l'accès au THD ou le développement des stratégies touristiques...

- ▶ **Action 3** : Accélérer le déploiement de l'offre nationale de SOLUCCIO Territoires Développer et mettre à disposition (dans des conventions payantes) les outils et moyens/actions.

- ▶ **Action 4** : Mobiliser les données économiques et foncières permettant de valoriser l'attractivité des territoires (SIG, études, observatoires)

Contribuer aux réflexions et prospectives sur l'amélioration de l'attractivité des territoires régionaux (fonciers, compétences, financement, logistique...) avec des études spécifiques et des moyens à créer (la SRA par ex)

Redynamiser les centres-villes, par nos expertises en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'urbanisme commercial, et d'attractivité touristique.

# FICHE ACTION N°1 - Contribuer activement aux projets de schémas de stratégie et planification territoriale qui impactent la compétitivité de nos entreprises.

## 1 – Objectifs du réseau des CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d’Azur

**Participer à l’élaboration et à la mise en œuvre de politiques de développement territorial** en lien avec les services de l’Etat et les collectivités locales sur les sujets d’urbanisme, d’aménagement, de développement économique, d’environnement, de mobilité (schémas de planification)

**Être le porte-parole des entreprises** : expression des besoins et attentes des entreprises, analyse des propositions des collectivités et des impacts sur le développement économique  
**Sensibiliser et accompagner les entreprises** sur les réglementations – projets d’aménagement mis en place

## 2- Enjeux

- S’appuyer sur la mission régalienne d’intérêt général des CCI pour favoriser un développement économique performant et cohérent aux différentes échelles du territoire régional.
- Affirmer la position du réseau des CCI dans les projets d’aménagement en tant qu’acteur de terrain et porte-voix des entreprises.

### Menaces :

- Non prise en compte des besoins des entreprises dans les projets d’aménagement : foncier pour l’implantation, mobilité pour les actifs et les entreprises, réglementation non adaptée aux entreprises
- Des conditions de développement de l’emploi et d’attractivité dégradées

### Opportunités :

Faire bénéficier les territoires :

- des expertises métiers des CCI (aménagement, commerce, tourisme, urbanisme, risques...) dans la planification
- de la mobilisation des réseaux professionnels et d’entreprises de proximité
- de la connaissance fine du tissu économique et de ses enjeux aux différentes échelles territoriales (ancrage territorial)

## 3- Partenaires

Collectivités locales : Conseil Régional, Intercommunalités, Communes,

- Services de l’Etat
- Chambres consulaires
- Agences d’urbanisme
- Associations/fédérations professionnelles/entreprises

## 4 – Plan d’actions et modalités de déploiement

- Accompagnement des collectivités dans la définition de leur stratégie de développement économique : Désignation de référents par CCI pour assurer ce rôle de PPA en lien avec les élus consulaires également chefs d'entreprises.
- Mobilisation transversale des expertises métiers et territoriales des CCI et consultations de groupements professionnels sur les projets/schémas suivis ou soumis à avis.
- Information - pédagogie des entreprises sur les réglementations – projets d'aménagement mis en place à l'approbation
- Suivi dans le temps, accompagnement ou portage des projets de développement économique

## **5 – Indicateurs suivis**

- ✓ Nombre d'avis/contributions
- ✓ Nombre de collectivités accompagnées

## **FICHE ACTION N°2 - Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques territoriales : conduite de projets et réalisation de plan d'actions**

### **1 – Objectifs du réseau des CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Conventionner avec les collectivités locales, Région, Conseil Départemental, Métropole, EPCI, Communes, sur les priorités des CCI :** le foncier économique, la valorisation et le développement de nouveaux espaces économiques, l'urbanisme commercial et la dynamisation des centres-villes, le transport/mobilité, la logistique urbaine, les études prospectives mais également (en lien avec les équipes de l'appui aux entreprises), le renforcement de l'accès au THD ou le développement des stratégies touristiques...

### **2- Enjeux**

- S'appuyer sur l'expertise des CCI et leur connaissance fine du territoire pour la mise en œuvre de plan d'actions et de projets économiques
- Valoriser la présence des CCI à toutes les mailles du territoire (ancrage du territoire)

#### **Menaces :**

- Des projets économiques déconnectés des enjeux territoriaux et du contexte local
- Des projets économiques et des plans d'actions territoriaux qui manquent d'une vision globale et qui peuvent être en concurrence entre territoire.

#### **Opportunités :**

- La réglementation nationale qui incite à une vision prospective du développement économique et des conditions d'accueil des entreprises.
- Meilleure articulation des stratégies locales de développement économique : les CCI assure la vision globale, durable et cohérente au-delà des limites administratives existantes.
- Meilleur ancrage territorial des projets économiques intégrant les enjeux territoriaux et le contexte local.

### **3- Partenaires**

Collectivités locales : Conseil Régional, Intercommunalités, Communes, Services de l'Etat  
Chambres consulaires  
Agences d'urbanisme  
Associations/fédérations professionnelles

### **4 – Plan d'actions et modalités de déploiement**

- Rencontres régulières avec les collectivités pour recueillir leurs besoins, échanger sur leurs problématiques en matière de projets économiques
- Proposer un partenariat ou un accompagnement sur mesure avec l'expertise CCI (prestations ou conventionnements).

### **5 – Indicateurs suivis**

- ✓ Nombre de conventions partenariales signées ou de prestations réalisées
- ✓ Nombre d'opérations réalisées
- ✓ CA et charges généré

## FICHE ACTION N°3 - Accélérer le déploiement de l'offre nationale de SOLUCCIO Territoires

### 1 – Contexte

La Loi Pacte a fixé le déploiement par le réseau des CCI d'une offre nationale de services afin de donner une plus grande visibilité aux produits et services proposés par les CCI à leurs clients, mais aussi d'assurer une mutualisation de leur production pour en diminuer la charge pour l'ensemble du réseau.

*SoluCCIo* est la marque retenue par le réseau pour nommer cette offre nationale de services disponible en tout point du territoire national, qui se décline autour des actions suivantes concernant le volet « Territoires » :

- Consultation de chefs d'entreprises des territoires
- Etude d'activité sur mesure
- Etude d'implantation commerciale
- Diagnostic de l'appareil commercial
- Déploiement opérationnel d'un projet de territoire
- Soutien des entreprises dans leur développement
- Solutions et aides à la relance économique

### 2- Objectifs du réseau des CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Expertise des CCIT mise à la disposition des acteurs publics et privés du développement économique du territoire.
- Formalisation d'une offre unique et améliorer sa lisibilité

### 3- Enjeux

- Apporter des réponses sur mesures aux demandes des entreprises et collectivités en matière de connaissance du territoire et chiffres clés
- Faciliter la compréhension de notre offre de service évolutive en répondant aux besoins des territoires

#### Menaces :

Risque de manque de lisibilité de notre offre à destination des acteurs locaux et nécessité de la réactualiser

#### Opportunités :

- Identification des nouveaux besoins notamment en lien avec les évolutions réglementaires et le contexte économique
- Valorisation de notre connaissance territoriale et de nos savoirs faire & outils experts

#### **4- Partenaires**

Acteurs du territoire : collectivités, établissements publics, services de l'Etat, agences ou structures partenaires d'une collectivité, pôles de compétitivités, clubs d'entreprises....

Porteurs de projet : indépendants, enseignes, foncières, promoteurs, collectivités...

Entreprises

#### **4 – Plan d'actions et modalités de déploiement**

- Bonne appropriation de l'offre par les collaborateurs experts
- Promotion de l'offre : salons, mailing, cooptation... et formalisation

#### **5 – Indicateurs suivis**

- ✓ Nombre d'accompagnements réalisés
- ✓ Chiffre d'affaires
- ✓ Nombre de partenariats noués

## **FICHE ACTION N°4 - Mobiliser les données économiques et foncières permettant de valoriser l'attractivité des territoires (SIG, études, observatoires)**

### **1- Objectifs du réseau des CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Contribuer aux réflexions et prospectives sur l'amélioration de l'attractivité économique des territoires régionaux (foncier économique, urbanisme commercial, centres-villes, filières) sur la base de données économiques mutualisées et d'études spécifiques
- Créer des outils d'aide à la décision et de concrétisation de projets économiques (la SRA par ex) Faciliter la compréhension de notre offre de service évolutive en répondant aux besoins des territoires

### **2- Enjeux**

- Anticiper les besoins futurs des entreprises et des commerces (condition d'accueil et de développement)
- Apporter des réponses opérationnelles pour favoriser l'attractivité économique régionale (foncier, centre-ville...)

#### **Menaces :**

- Manque d'anticipation sur les besoins des entreprises et du développement économique notamment sur le foncier et les centres-villes.
- Règlementation nationale de plus en plus contraignante sur l'utilisation du foncier : ZAN.

#### **Opportunités :**

- Volonté de la Région sud de structurer un observatoire économique régional
- Un réseau d'observatoires dans les CCI à structurer et développer.

### **3- Partenaires**

Conseil Régional,  
Services de l'Etat  
Agences d'urbanisme

### **4 – Plan d'actions et modalités de déploiement**

- Rédaction d'une feuille de route régionale / fiche projet par le groupe régional territoire
- Mener 2 à 3 études-action régionales d'envergure durant la mandature sur des sujets témoins des nouvelles attentes des entreprises sur des thèmes transversaux comme par exemple : foncier, centres-villes, commerce, ...  
Par exemple, les CCI pourraient lancer une enquête sur les besoins en foncier auprès des entreprises et organiser des Etats Généraux sur le sujet pour alerter de l'urgence de mobiliser de nouveaux fonciers.
- Mettre en place un groupe de travail régional sur les données économiques et foncières.

### **5 – Indicateurs suivis**

- ✓ Mise en œuvre d'un ou plusieurs systèmes d'observations régionaux (selon les thématiques)
- ✓ Nombre d'analyses territoriales et régionales réalisées par le réseau

## **Orientation stratégique 2 : Innovation au service de la transition environnementale et de la croissance durable**

- ▶ **Action 5** : Sensibiliser et accompagner les territoires à la décarbonation, et promouvoir le changement, et les solutions émergentes.  
Initier une vision prospective de la décarbonation en faveur des entreprises et territoires
- ▶ **Action 6** : Favoriser le développement de l'économie circulaire sur les territoires (Elaborer un programme de sensibilisation et d'actions à l'économie circulaire dans les entreprises et les territoires)
- ▶ **Action 7** : Mettre en place une réflexion régionale par territoire sur le thème de l'attractivité territoriale à l'ère de la sobriété foncière (Loi climat et résilience).

## **FICHE ACTION N°5 - Sensibiliser et accompagner les territoires à la décarbonation et promouvoir le changement et les solutions émergentes. Initier une vision prospective de la décarbonation en faveur des entreprises et territoires**

### **1- Objectifs du réseau des CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Informer et sensibiliser les acteurs du territoire (entreprises, collectivités et Pôle de Compétitivité) sur les leviers potentiels de décarbonation de leurs activités
- Favoriser la coopération entre ces mêmes acteurs pour inciter au déploiement d'énergies alternatives au service de la croissance durable
- Encourager et accompagner les initiatives relatives aux enjeux environnementaux pour favoriser l'émergence de projets opérationnels sur le territoire
- Avoir une vision prospective des enjeux liés à l'adaptation des métiers en lien avec ces nouvelles filières (via ORM, enquête sur besoins des acteurs,)
- Faciliter les relations et les échanges entre les entreprises et la recherche permettant mieux d'appréhender les évolutions nécessaires à la transition écologique (Laboratoire universitaires...)

### **2- Enjeux**

- Se positionner comme un acteur majeur et reconnu de l'accompagnement sur l'émergence, la concrétisation de projets structurants pour le territoire
- Créer, animer et maintenir la dynamique entre les professionnels au sein d'un même territoire
- Positionner la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme un territoire innovant et proactif en matière de déploiement de nouvelles énergies et particulièrement sur l'Hydrogène Vert
- Positionner du réseau CCI sur le déploiement de formations spécifiques et innovantes, en proximité, engendrées par les nouvelles technologies utilisées (formation à la maintenance et à l'utilisation de nouveaux matériels)

#### **Menaces :**

- Temporalité des projets qui peuvent s'inscrire sur un temps relativement long
- Concurrence des différents acteurs concernés, notamment sur la mise en place de formations spécifiques et innovantes
- Financement des actions et des ressources mobilisables pour la réalisation des objectifs

#### **Opportunités :**

- Expertises existantes au sein du réseau (Hydrogène notamment)
- Lien de proximité avec les EPCI et Professionnels porteurs de projets
- Mutualisation de moyens, synergies possibles des actions au sein du réseau
- Actions inscrites dans France 2030 par les programmes relatifs à la stratégie nationale « Technologies Avancées pour les Systèmes Energétiques »

### **3- Partenaires**

Etat / Région / ADEME / Branches et Fédération professionnelles / EPCI / Pôles de compétitivités / CAPENERGIES / Les professionnels spécialistes des thématiques concernées

### **4 – Plan d’actions et modalités de déploiement**

- Travail collaboratif entre CCI de Paca pour échanges de bonnes pratiques et retour d’expériences
- Recensement et suivi des projets existants ou émergents au niveau régional

### **5 – Indicateurs suivis**

- ✓ Nombre d’acteurs accompagnés
- ✓ Déploiement potentiel de formation
- ✓ Nombre d’évènements en lien avec les thématiques concernées
- ✓ Nombre de suivi de projets détectés

# FICHE ACTION N°6 - Favoriser le développement de l'économie circulaire sur les territoires : Elaborer un programme de sensibilisation et d'actions à l'économie circulaire dans les entreprises

## 1- Objectifs du réseau des CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Faciliter la résilience en optimisant les échanges de flux entre les acteurs d'un territoire
- Créer des dynamiques territoriales vertueuses en impliquant tous les acteurs, entreprises et collectivités
- Développer un modèle économique durable

## 2- Enjeux

- D'ici 2050, dans la trajectoire actuelle : +20% de Population, x4 d'échanges économiques, +52% de GES, +200% de consommation de ressources, +450% de consommation en eau pour l'industrie, 90% des réserves de cuivre consommées, +38% des espèces animales et végétales pourraient disparaître de la planète,
- Impact sur l'emploi : en 2016, 800 000 emplois en France dans le domaine de l'économie circulaire, dont 230 000 dans le seul secteur de la réparation. L'objectif de la loi « anti-gaspillage : créer 300 000 emplois supplémentaires, locaux et couvrant toute la palette de qualifications
- Ancrage des expérimentations menées par le réseau CCI depuis 2018

### Menaces :

- Acceptabilité sociale des centres de, réemploi, réparation, réutilisation, recyclage ou de valorisation des déchets
- Difficultés gestion logistique des flux
- Vulnérabilité des approvisionnements,
- Disruptions politiques et évolutions réglementaires

### Opportunités :

- Outil interactif ACTIF développé par le réseau CCI qui recense, qualifie et géolocalise les flux,
- Obligation des collectivités locales de développer une politique d'achat responsable intégrant l'économie circulaire,
- Partenariat avec les collectivités locales pour structurer les nouvelles filières de mise en œuvre de la REP,
- Optimisation des ressources du territoire par des synergies interentreprises
- Partenariats avec collectivités et syndicats dédiés

## 3- Partenaires

Etat / Région / ADEME / Branches et Fédérations professionnelles / EPCI / Les professionnels spécialistes des thématiques concernées

#### **4 Plan d'actions et modalités de déploiement**

- Partenariats collectivités/CCI/ECO ORGANISME/SYNDICATS PROFESSIONNELS
- Organisation de conventions d'affaires Synergie Entreprises pour recenser et qualifier les flux, déchets, ressources potentielles sur le territoire et favoriser les mises en relation (ACTIF)
- Participation financière incitative de la collectivité pour faciliter cette transition dans les entreprises

#### **5 – Indicateurs suivis**

- ✓ Nombre de partenariats CCIT/Collectivités
- ✓ Nombre d'entreprises intégrées à la démarche

## **FICHE ACTION N°7 – Mettre en place une réflexion régionale par territoire sur le thème de l'attractivité territoriale à l'ère de la sobriété foncière (Loi climat et résilience)**

Eléments de contexte :

- Assises du foncier sur le thème « attractivité territoriale à l'ère de la sobriété foncière » en adéquation avec l'ambition régionale de faire de la Région Sud, un modèle de développement économique durable et résilient.
- Action proposée à l'échelle régionale sur le modèle de celle qui sera déployée en Vaucluse le 18/10/2022.

### **1- Objectifs du réseau des CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Eléments de cadrage réglementaire : loi Climat et résilience quels impacts et quelles traductions opérationnelles dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU) pour déterminer des capacités foncières à vocation économique ;
- Etat des lieux en Région (mobilisation des données et études produites dans le cadre du partenariat Sud Foncier Eco + point sémantique : du foncier inscrit au foncier immédiatement mobilisable : de quoi parle-t-on ?)
- Quels outils de la mutabilité foncière (vers des stratégies foncières). Comment dégager des marges de manœuvres foncières dans les ZAE et ailleurs ? La reconversion des friches (industrielles, commerciales, artisanales, ...) un levier pour concilier développement économique et zéro artificialisation nette. Quelles opportunités (foncier déjà artificialisé) ? Quelles contraintes (coût, dépollution ...) ? Quelle réalité ?
- Quels sont les besoins fonciers des entreprises (vision des entreprises - quel type de secteur d'activités à besoin de foncier ? typologie du foncier ...)
- Qu'est-ce que du foncier économique de qualité ?
- Est-ce que le foncier et l'immobilier proposé en Région est adapté aux besoins ?
- Comment assurer le développement des entreprises avec un foncier plus rare ?
- Quels atouts de la Région par rapport aux autres territoires ? Que mettre en avant ?

### **2- Enjeux**

- Informer les entreprises et collectivités sur le cadre réglementaire de la loi Climat et Résilience
- Sensibiliser les entreprises et les collectivités sur la thématique précédente
- Proposer des pistes pour la mise en place d'une stratégie partagée d'accueil des entreprises (vision prospective) → Créer les conditions du maintien et du développement des activités économiques sur l'ensemble des territoires de la Région via une stratégie foncière adaptée et partagée
- En parallèle avec cette réflexion, un outil sera développé voir fiche action 1 de l'axe 3

**Menaces :**

Manque d'anticipation des entreprises induit par une échéance jugée lointaine

**Opportunités :**

Fédérer les différents acteurs et opérateurs sur les territoires

### **3- Partenaires**

Agences d'Urbanisme, Agences d'attractivité, CMAR, Chambre d'agriculture, Conseil Régional, Conseil Départemental

### **4- Plan d'actions et modalités de déploiement**

Conférences et tables rondes successives

### **5- Indicateurs suivis**

- ✓ Nombre de projets étudiés et nombre de projets aboutis
- ✓ Nombre d'acteurs économiques installés (endogènes et exogènes)
- ✓ Nombre de partenaires intégrés
- ✓ Nombre d'équipements gérés
- ✓ Poids économique / création de valeur ajoutée

### Orientation stratégique 3 : Soutien à l'économie des territoires

Les CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur ont inscrit dans leur stratégie régionale un plan d'action « dynamisation des territoires ». Objectif : s'affirmer comme un acteur du territoire incontournable ; grâce à nos bases de données, notre expertise, notre analyse prospective, notre capacité à accompagner les collectivités et à investir en qualité d'opérateur sur les territoires.

- ▶ **Action 8** : Se positionner comme investisseur, gestionnaire, opérateur d'aménagement de zones d'activités et d'équipements structurants pour les territoires.
- ▶ **Action 9** : Sensibiliser et accompagner les collectivités à la transformation vers le commerce 4.0 (Click and Collect, e-commerce, dispositifs cœur de ville et petites villes de demain...)
- ▶ **Action 10** : Détecter et faciliter l'émergence de projets industriels structurants par filière
- ▶ **Action 11** : Soutenir le tourisme : miser sur l'offre de qualité de l'hébergement et de l'accueil et le tourisme durable (« gamiser » l'offre touristique)

## **FICHE ACTION N°8 - Se positionner comme investisseur, gestionnaire, opérateur d'aménagement de zones d'activités et d'équipements structurants pour les territoires.**

### **1- Objectifs du réseau des CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Renforcer l'attractivité du territoire et faciliter le développement des projets économiques (immobilier d'entreprises)
- Conforter la diversification des activités des CCI / CCI Aménageur au service du développement du territoire et de ses entreprises

### **2- Enjeux**

- Positionner la CCI comme un acteur incontournable en matière d'aménagement économique du territoire : CCI investisseur et acteur de son territoire
- Répondre aux besoins des entreprises en proposant une offre adaptée et innovante / respectueuse de l'environnement
- Si création de la société d'aménagement : Déployer un outil régional d'aménagement au bénéfice du développement économique

#### **Menaces :**

- Evolutions réglementaires (notamment le ZAN) qui risquent de freiner le développement des projets
- Un foncier / immobilier d'entreprises rare et onéreux : un frein à l'attractivité économique de la Région
- Risque de glissement vers une économie résidentielle au détriment de la production

#### **Opportunités :**

- Les CCI, un acteur intégré (de conception, réalisation jusqu'à la gestion des équipements)
- Crédibilité liée notre très bonne connaissance du tissu économique et des besoins des entreprises, vision complémentaire des collectivités,
- Expertise des différentes CCIT en matière de création et de gestion d'équipements et infrastructures (port, ZAE, centre de congrès...)

### **3- Partenaires**

Services de l'Etat / Collectivités (Région Sud, EPCI...) / Promoteurs, opérateurs / Acteurs économiques

#### 4– Plan d’actions et modalités de déploiement

- Recherche et Identification du foncier & analyse foncière réglementaire pour définir la faisabilité réglementaire des projets, du besoin des entreprises, analyse juridique et analyse du marché immobilier
- Prises de contacts avec les partenaires et services compétents décideurs (DDTM, DREAL, EPF, collectivités...)
- Pré-projet : faisabilité et validation interne (si positif)
- Réalisation des études nécessaires, concours architecture...
- Phase d’aménagement du site
- Promotion, commercialisation et communication
- Gestion avec équipe dédiée

#### 5– Indicateurs suivis

- ✓ Nombre de projets étudiés et nombre de projets aboutis
- ✓ Nombre d’acteurs économiques installés (endogènes et exogènes)
- ✓ Nombre de partenaires intégrés
- ✓ Nombre d’équipements gérés
- ✓ Poids économique / création de valeur ajoutée

## **FICHE ACTION N°9 - Sensibiliser et accompagner les collectivités à la transformation vers le commerce 4.0 (Click and Collect, e-commerce, dispositifs cœur de ville et petites villes de demain...)**

### **1- Objectifs du réseau des CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Réaliser ou accompagner à la réalisation de diagnostic des pratiques commerciales des territoires
- Veille des initiatives, des outils et des innovations en matière de pratiques commerciales 4.0
- Proposer aux collectivités un plan de mise en œuvre d'actions à destination des commerces de leur territoire

### **2- Enjeux**

- Conserver un tissu économique local adapté aux nouveaux comportements d'achat
- Renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes
- Conforter notre position d'interlocuteur privilégié des commerces de proximité
- Maintenir et développer un service de proximité diversifié aux consommateurs
- Adapter les territoires au développement de la logistique consécutive de la croissance des achats en ligne

#### **Menaces :**

- Pérennité des programmes nationaux et régionaux
- Positionnement du commerce de proximité par rapport aux géants du e-commerce
- Capacité et disponibilité des « petits » commerçants à évoluer vers de nouvelles organisations et de nouvelles compétences

#### **Opportunités :**

- Capacité à mobiliser les aides financières et à relayer les programmes nationaux et régionaux
- Convergence d'intérêts avec les collectivités territoriales
- Transformation de l'économie vers davantage d'utilisation du numérique dans les pratiques commerciales et de consommation

### **3- Partenaires**

Associations d'entreprises

Collectivités territoriales : Conseil Régional, Conseil Départemental, et autres ...

État

Partenaires du financement

#### **4– Plan d’actions et modalités de déploiement**

- Être présent aux comités de pilotage des programmes nationaux et régionaux déployés
- Participer et/ou conduire les diagnostics de territoire
- Faire connaître nos offres d’accompagnement et de formation aux collectivités
- Mettre à disposition des techniciens pour la mise en œuvre des actions
- Mise en place d’une veille active des initiatives, des outils et des innovations en matière de pratiques commerciales 4.0

#### **5– Indicateurs suivis**

- ✓ Nombre de prestations proposées
- ✓ Nombre d’établissements accompagnés
- ✓ Niveau de notoriété de la CCI auprès des entreprises et des collectivités territoriales

# FICHE ACTION N°10- Détecter et faciliter l'émergence de projets industriels structurants par filière

## 1- Objectifs du réseau des CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **CCI, facilitateur du développement des projets industriels structurants** : veille spécifique sur les projets d'entreprises, recensement et relai des besoins et attentes des entreprises, agrégation des partenaires potentiels du développement des projets (Etat, Collectivités, Solutions de financement...)
- **Contribuer à la réalisation des projets industriels structurants au travers des expertises CCI** : recherche de foncier, étude réglementaire, ingénierie financière...

## 2- Enjeux

Accompagner les dynamiques locales d'expansion, de réindustrialisation et de relocalisation.

### Menaces :

- Acceptabilité sociale de certaines implantations (industrie)
- Millefeuille réglementaire qui freine les projets
- Difficulté à fédérer les acteurs publics sur un projet de territoire et non à l'échelle de chaque commune
- Problématique du foncier : disponibilité, prix, reconversion
- Peu d'anticipation des besoins en formation pour alimenter les besoins RH de cette réindustrialisation

### Opportunités :

- Positionnement et expertise des CCIT d'interface : Collectivités / Entreprises, au cœur des écosystèmes économiques
- Connaissance et maillage territorial du réseau des CCIT
- Possibilité de Financement à destination des entreprises

## 3- Partenaires

Associations/fédérations professionnelles

Collectivités locales : Conseil Régional, Intercommunalités, Communes, Services de l'Etat

Acteurs de l'implantation : agences de développement économique et d'attractivité

Partenaires du financement : BPI, Banque des Territoires, Etat, Région, Etablissements financiers

## 4- Plan d'actions et modalités de déploiement

- Identification et suivi du foncier mobilisable / immobilier
- Mobilisation transversale des expertises métiers et territoriales des CCI
- Rencontre avec les acteurs territoriaux pour proposer de fédérer une organisation partenariale locale
- Mise en place d'une veille active des projets industriels
- Benchmark des projets de réindustrialisation à l'international

- Suivi des projets

## 5- Indicateurs suivis

- ✓ Nombre de projets identifiés
- ✓ Nombre de projets auxquels les CCI ont contribué
- ✓ Nombre de projets aboutis

# FICHE ACTION N°11 - Soutenir le tourisme : miser sur l'offre de qualité de l'hébergement et de l'accueil et le tourisme durable (« gamifier » l'offre touristique)

## 1- Objectifs du réseau des CCI du réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur

A l'échelle de territoires cohérents :

- Faire émerger et accompagner la création de nouvelles activités/pratiques basées sur l'expérientiel et/ou avec un caractère ludique
- Accompagner les professionnels dans leurs adaptations aux nouvelles attentes sociétales et des consommateurs (adaptation marché),
- Accompagner l'évolution de l'offre touristique vers une montée en gamme (labellisation, classement)
- Accompagner les professionnels vers des pratiques plus durables (Fonds Tourisme Durable, Clé verte, Ecodéfis ...)
- Accompagner les professionnels sur les pratiques RH: faciliter les rapprochements employeurs/salariés, développer les formations et fidéliser les collaborateurs, mutualiser des compétences, rendre les métiers plus attractifs, ...

## 2- Enjeux

- Être force de proposition en matière d'accompagnement de l'innovation touristique
- Se positionner comme un acteur majeur et reconnu de l'accompagnement
- Placer la notion de tourisme durable et la Gamification de l'offre parmi les objectifs majeurs
- Créer/maintenir du lien entre les professionnels au sein d'un même territoire

### Menaces :

- Pluralité des intervenants (partenaires concurrents + consultants) / Lisibilité des champs d'interventions
- Volatilité/pérennité des programmes d'aides aux entreprises

### Opportunités :

- Proximité et connaissance des professionnels
- Expertises existantes au sein du réseau : Clé Verte, Qualité Tourisme, Fonds Tourisme Durable, Esprit Client, ateliers de créativité, digital....
- Capacité à mobiliser les financements pour les projets d'entreprises
- Cohérence/convergence d'intérêt avec collectivités et leurs agences (Région, CRT, ADT, OT) : cofinancements d'actions et/ou mutualisation de moyens, synergie possible de nos actions avec les programmes de communications CRT/AD/OT/Région

## 3- Partenaires

CRT / Agences de Développement / ADT / OT / Région / Branches et Fédération professionnelles / EPCI

#### **4– Plan d'actions et modalités de déploiement**

- Définition claire du champ des prestations CCI
- Formatage et marketing des offres (Se faire reconnaître comme prestataire en la matière)
- Communication et prospection entreprise
- Suivi des établissements – fidélisation du client

#### **5– Indicateurs suivis**

- ✓ Nombre de prestations proposées
- ✓ Nombre d'établissements accompagnés
- ✓ Niveau de notoriété de la CCI auprès des entreprises/territoires (EPCI, OT, ...) dans ces domaines